|  |
| --- |
| **TERMES DE REFERENCE**  **RECRUTEMENT D’UN CONSULTANT NATIONAL POUR LA MISE A JOUR DU PLAN DE CONTINGENCE NATIONAL DANS LE CADRE DU PROJET APPUI A LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES NATURELLES ET A LA RESILIENCE COMMUNAUTAIRE AU BURUNDI** |

**Lieu de la mission  :** Burundi- Bujumbura

**Durée de la mission :** 25 jours ouvrables s’étendant sur une période de 2 mois

**Description : Recrutement d’un consultant national en charge de mettre à jour**

**le Plan de Contingence National Harmonisé au Burundi**

**Nom du projet :** Appui à la réduction des risques de catastrophes naturelles et à la

Résilience communautaire au Burundi ».

1. **Contexte et Justification de la mission**

Malgré les efforts fournis par le Gouvernement du Burundi à travers la Plateforme Nationale de Prévention des risques et gestion des catastrophes avec l’appui de ses partenaires, le pays reste vulnérable aux risques de catastrophes aussi bien d’origine naturelles que d’origine anthropique notamment les risques climatiques (les inondations, les glissements de terrain, sécheresse, etc.), les risques sanitaires (paludisme, cholera,) et les incendies. Les catastrophes survenues au courant de ces dernières années, particulièrement les inondations et les glissements de terrains ont eu des conséquences désastreuses avec des pertes en vies humaines, la destruction des habitations et de multiples infrastructures publiques.

En 2014, l’évaluation des dommages causés aux infrastructures économiques et sociales sur base du coût de la reconstruction à l’identique s’élevait à un total de 6,9 milliards de FBU soit 370 millions de dollars ou 0,18% du PIB. Les communes de Buterere, Isale, Kamenge, Kinama et Mutimbuzi ont subi plus de 80% des dommages. Près de 1 000 habitations se sont effondrées, un grand marché a été emporté, 20 000 personnes se sont retrouvées sans abri, et 77 morts ont été recensées. En termes d'infrastructures, l'événement a endommagé les routes, les ponts, les réseaux d’adduction en eau potable et d'électricité ainsi que deux marchés[[1]](#footnote-1).

A partir d’octobre 2019, les pluies répétitives qui continuent de frapper les zones inondables de Gatumba et Buterere ont provoqué la naissance spontanée des sites des déplacés de Mubone et Uwinterekwa. Le même scénario n’a pas épargné la province de Cibitoke dans la commune de Mugina, zone de Nyamakarabo à Nyempundu où 207 ménages ont été déplacés après que les glissements de terrain aient emporté des vies humaines, des maisons d’habitation et des infrastructures économiques et sociales.

Face à cette situation, la grande priorité est de mettre à jour les outils de contingence afin d’être prêt à agir en cas d’urgence afin de réduire l’incidence des catastrophes en termes de perte de vies humaines et de destruction des infrastructures ainsi que les biens matériels. Ainsi, il est plus qu’opportun de conduire un processus d’actualisation du plan de contingence national harmonisé, y compris la mise à jour des Standard Operations Procedures. Cela permettrait de renforcer les mécanismes et dispositifs de veille, de préparation et de réponse aux catastrophes à travers le renforcement des capacités et la coordination des acteurs, y compris la participation des communautés particulièrement les populations les plus vulnérables des régions ciblées, et notamment les plus pauvres, les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap et les autochtones

Pour rappel, le dernier plan de contingence datant d’avril 2015, devait théoriquement être mis à jour en avril 2016 mais les conditions socio-politiques ne l’ont pas permis.

Pour combler cette lacune, le PNUD compte apporter son appui technique et financier dans le cadre du projet « *Appui à la réduction des risques de catastrophes naturelles et à la résilience communautaire au Burundi* ». Le projet a démarré en juillet 2019 et il est mis en œuvre par le PNUD sous la modalité DIM en franche collaboration avec la Plateforme Nationale de Prévention et de Gestion des Risques de Catastrophes au Burundi ». La mise à jour du plan de contingence national permettra d’atteindre le Résultat 2 « Les structures nationales et les acteurs locaux sont mieux outillés pour une gestion efficace des risques de catastrophes » ; ceci à travers la réalisation du Produit 2.2 du projet, à savoir « Les structures nationales et les acteurs locaux ont des capacités techniques, institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles ».

C’est dans ce cadre que le PNUD fait présentement recours aux services d’un consultant national indépendant chargé de conduire ce processus de mise à jour le plan de contingence national en vigueur afin de doter le pays d’un plan de contingence national harmonisé, 3ème génération.

1. **Objectif de la mission**

L’objectif de la mission est d’appuyer le Gouvernement du Burundi et ses partenaires à travers la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes à mettre à jour le plan de contingence national 3ème génération, et contribuer à l’amélioration de la planification, de la préparation de la réponse aux catastrophes.

**Tâches du consultant**

Sous la responsabilité de la Représentante Résidente du PNUD au Burundi, la supervision directe du chef d’unité Développement Durable et Croissance Inclusive (DDCI), en étroite collaboration avec le gestionnaire du projet ci-haut indiqué, le consultant devra accomplir les tâches ci-après :

1. **Préparer la méthodologie et le chronogramme de la mise à jour du plan de contingence harmonisé** ;

La méthodologie tiendra compte des activités à réaliser tel qu’indiqué ci-dessous :

* Faire l’état des lieux de la mise en œuvre du précédent plan (leçons apprises et bonnes pratiques) ; préalable utile la mise à l’actualisation ;
* Procéder à une analyse critique du contexte, dégager tous les éléments justificatifs et définir l’objectif du nouveau plan ;
* Analyser les risques actuels et leur niveau d’impact ;
* Décrire les scénarii possibles (contingence, scenario et zones à risques) ;
* Concevoir une nouvelle alerte précoce par contingence ;
* Analyser et renforcer l’organe de coordination et de gestion
* Revoir et proposer les mesures minimums de préparation (révisions de stocks, cartes d’accessibilité logistique et sécuritaire)
* Proposer toute autre mesure de nature à améliorer l’efficacité des procédures opérationnelles en situation d’urgence ;

1. **Animer le groupe de travail restreint et l’atelier de pré-validation**

Ceci comprendra ce qui suit :

* Etablir l’agenda et le chronogramme de travail du groupe technique consultatif et ceux de l’atelier élargi de pré-validation ;
* Préparer les sujets à développer et assurer le rapportage des conclusions du groupe technique ;
* Collaborer avec la Plateforme Nationale et Nations-Unies pour identifier les participants au groupe technique de travail restreint (ThinkTank) et ceux de l’atelier élargi de pré-validation du plan de contingence mis à jour ;
* Participer à l’identification et à l’organisation des facilitateurs ;
* Assurer la facilitation des travaux pendant l’atelier en collaboration avec d’autres facilitateurs pré-identifiés pour leur expertise ;
* Préparer le document du plan de contingence harmonisé – version avancée - à la fin de l’atelier de pré-validation ;
* Collecter les informations complémentaires particulièrement en rapport avec l’organisation de la réponse ;
* Produire un document de Plan de contingence final prêt à être présenté pour la validation dans 12 jours après l’atelier de pré- validation.

1. **Produire le Plan de Contingence, version finale**

* Préparer et faciliter l’atelier de validation du plan de contingence harmonisé, version 3 ;
* Produire et transmettre électroniquement un document validé de Plan de contingence final harmonisé, version 3.

**Résultats attendus de la mission**

* Atelier d’harmonisation du plan de contingence organisé ;
* Document du plan de contingence actualisé harmonisé assorti de profil des risques à jour et prêt pour validation.

**Critère de qualité :** Validation du document de plan de contingence harmonisé, 3ème génération.

**Livrables**

* Document provisoire du plan de contingence harmonisé, IIIème génération ;
* Rapport de l’atelier de validation du plan de contingence harmonisé, 3ème génération;
* Document final du plan de contingence harmonisé, 3ème génération.

**Dates de remise des livrables**:

Le consultant aura 25 jours ouvrables de travail, pouvant s’étendre sur une période pouvant aller jusqu’à 2 moins, selon un agenda qui sera convenu entre le PNUD et la Plateforme Nationale de prévention des risques et gestion de catastrophes. La répartition est la suivante :

**1°. J + 7** = soumission d’une approche méthodologique, d’un chronogramme général et d’une liste des acteurs clés à intégrer au processus, tenant compte des orientations du PNUD et de la Plateforme Nationale de Prévention des risques et de gestion de catastrophe (**3** jours rémunérés) **avec J = début du contrat** ;

**2°. J+15** = préparation et organisation d’un atelier technique avec les personnes –ressources des secteurs impliqués au processus de mise à jour du plan de contingence national (**4** jours rémunérés)

J+20 = rédaction du premier draft de document technique du plan de contingence (**5** jours rémunérés) ;

**3°. J+27** = organisation et facilitation d’un atelier général de présentation du document technique du plan de contingence pour enrichissement par les autres intervenants basés en dehors des groupes sectoriels et en provinces du Burundi (**3** jours rémunérés)

**4°. J+45** = rédaction et transmission du document du plan de contingence tenant compte des commentaires de l’atelier général repris au 3ème point (**5** jours rémunérés) ;

**5°. J+55** = Organisation et facilitation d’un atelier de validation du document final du plan de contingence (**2**  jours rémunérés)

**6°. J+60** = rédaction et transmission du document final du plan de contingence tenant compte des derniers commentaires du PNUD et de la Plateforme Nationale de prévention des risques et gestion de catastrophes (**3** jours rémunérés).

1. **Qualifications**

* **Qualifications académiques :**

Etre titulaire d’un diplôme universitaire de niveau Licence en économie ou tout autre domaine similaire avec des formations professionnelles en matière de réduction des risques de catastrophes.

* **Expérience professionnelle**

Expérience solide en élaboration et/ou mise à jour du plan de contingence au niveau national, provincial et local;

Expérience d’au moins cinq (5 ans) dans le domaine de gestion des catastrophes ;

Expérience professionnelle avérée en matière de renforcement de capacités des acteurs, élaboration et/ou gestion de projets en matière de réduction des risques de catastrophes ;

* Bonnes aptitudes interpersonnelles et de travail en équipe ;
* Connaissance de l’environnement institutionnel Burundais et surtout avoir de la familiarité avec le cadre institutionnel burundais en charge de la question de la réduction des risques de catastrophes ;
* Avoir une bonne maîtrise de l’outil informatique (logiciel: Excel, Word, power point, Internet Explorer,…) ;
* Excellente maîtrise de la langue française et une bonne connaissance de l’Anglais constituerait un avantage;

Avoir travaillé avec le Système des Nations-Unies et la plateforme nationale dans le domaine de la prévention des risques et de la gestion des catastrophes.

1. **Documents à fournir dans le dossier de candidature**

Les candidat(e)s intéressé(e)s par ce poste voudront bien adresser une lettre de candidature accompagnée des documents suivants :

**1°. Une proposition technique**

* Note explicative sur la compréhension des TDRs et les raisons de la candidature ;
* Brève présentation de l’approche méthodologique et de l’organisation de la mission envisagée ;
* Curriculum Vitae incluant l'expérience acquise dans des travaux similaires et au moins 3 références et leurs contacts ;
* Formulaire P11 dûment rempli et signé.

**2°. Une proposition financière**

La proposition financière doit être soumise sur la base de l’approche forfaitaire (lump sum). Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé aux candidats de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Les consultants doivent spécifier dans cette ventilation budgétaire les frais logistiques (frais de mission lors des descentes sur terrain si nécessaire, communication, location véhicule, carburant, etc.) et les honoraires, en tenant compte du nombre de jours de travail prévus, ainsi que du nombre de descentes, conformément à ce qui aura été décrit dans la proposition technique.

Le réalisme des coûts indiqués pourra être vérifié par le PNUD en effectuant une comparaison indépendante avec les prix du marché. Le PNUD n'accepte pas les frais de mission excédant les taux en vigueur au sein du SNU.

Toute dépense non prévue par les TDR ou explicitement inscrite à l’offre financière telle qu’acceptée par le PNUD, quelle qu’en soit la nature, doit être convenue entre le Bureau du PNUD et le consultant individuel à l’avance, sous peine de ne pas être remboursée.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les TDR et après validation de ces livrables par le responsable désigné par le PNUD.

Les candidats pourront être invités ou contactés par téléphone à la fin du processus d’évaluation technique. Aucune note ne sera donnée à cet entretien, mais il sera utilisé pour valider les points donnés au cours de l’évaluation technique et permettra de mesurer/évaluer la bonne connaissance du candidat de l’objet des TDR.

En cas d’insatisfaction justifiée, le PNUD se réserve le droit de ne pas considérer le candidat. Les consultants seront évalués sur base de la méthodologie suivante :

Analyse cumulative : Le contrat sera accordé au consultant dont l’offre aura été évaluée et confirmée comme :

* + En adéquation avec les Termes de Référence de la mission
  + Ayant obtenu le plus haut score à l’évaluation combinée de l’offre technique et financière.

\* Evaluation Technique : 70 %

\* Evaluation financière : 30 %

1. **Evaluation**

Elles sont évaluées sur des critères suivants en rapport avec les termes de référence:

Pour information, la proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

1. **La proposition technique**

Pour information, la proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Points** |
| Avoir un diplôme universitaire de niveau Licence en économie ou tout autre domaine similaire | 10 |
| Avoir des formations professionnelles en matière de réduction des risques de catastrophes. | 10 |
| Avoir réalisé des travaux de nature et complexité similaires. 15 points pour chaque contrat ou attestation de service rendu | 30 |
| Compréhension, clarté et cohérence de la méthodologie pour arriver au résultat de la mission | 10 |
| Méthodologie et outils proposés appropriés aux produits décrits/attendus dans les TDRs | 20 |
| Méthodologie et chronogramme proposés cohérents et réalistes pour garantir la réalisation effective des produits attendus de la mission | 20 |
| **Total  note technique** | **100** |

***Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points; cette note technique sera pondérée à 70%.***

Seuls les candidats obtenant un minimum de 70 points seront considérés pour l’évaluation financière.

1. **Les propositions financières**

Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.

Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

***Note financière A = [(Offre financière la moins disante)/Offre financière de A] x 30***

***Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique pondérée + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.***

Le marché sera attribué au/à la Consultant (e) ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).

**ANNEXES**

**Annexe 1 - Conditions générales des Contrats Individuels**

****

**Annexe 2- Tableau des coûts**

****

**Annexe 3 – cv)**

**Annexe 4- Type de contrat**



1. BURUNDI, Rapport d’Evaluation rapide, Avril 2014 (p.10) [↑](#footnote-ref-1)